



© Marine Pelli

PORQUEROLLES.

Mais qu'entendez-vous par gérer la fréquentation ?

« Littoral convoité entre accès et excès... » les forts enjeux patrimoniaux et économiques liés à l'aménagement et à la fréquentation de ces territoires ont amené le Conservatoire du littoral à organiser un congrès. Cela se déroulait à Rochefort en mai dernier...

Parlons d'abord du sens des mots. En effet, gérer traduit des choses bien différentes et très contradictoires. Gérer signifie tout d'abord « subir et se débrouiller ». Ainsi, ce n'est pas le Conservatoire du littoral qui décide que les gens vont se ruer sur les plages et les espaces naturels, « il gère » la situation. Une deuxième signification est contradictoire avec la précédente, puisque gérer c'est maîtriser : « Je maîtrise, j'organise. » Et puis, troisième dimension, gérer sous-tend une délégation : gérer, c'est régir sur mandat, pour le compte de quelqu'un, donc pour un tiers. Mais quel que soit le sens choisi, il semble bien que chercheurs et gestionnaires s'entendent aujourd'hui sur le rejet d'un modèle où la conservation de la nature relèverait de gens extérieurs au contexte local. Des personnes qui réglementent, répriment, sur des critères scientifiques, au nom d'intérêts étrangers à ceux des populations et de la société. Le modèle proposé consiste à discuter « tous ensemble » pour construire les règles :

- au lieu de la répression, il faut de la sensibilisation ;
- au lieu d'avoir un gestionnaire, il faut un collectif de gestion ;
- au lieu de connaissances savantes, il faut des connaissances locales et populaires ;
- au lieu d'avoir des technocrates environnementalistes, il faut des acteurs locaux ;
- au lieu de se poser la question de « jusqu'où pouvons-nous aller dans les usages, les prélèvements ? », il faut faire confiance aux acteurs pour se débrouiller et ne pas intervenir, etc.

Une opposition entre modèles donc. Mais à y regarder de plus près, à la lumière de cas concrets, la réflexion nous porte à observer que cette opposition n'est que façade. Elle explose littéralement pour faire place à une autre logique : celle de la

protection comme projet. Cette autre manière de penser est caractérisée par trois éléments principaux.

1. Un projet de protection d'espace naturel est actif. En effet, si le projet fonctionne, c'est parce que, sur le terrain, il est porté par un acteur ou une équipe, dont la protection est la mission spécifique et dont le leadership permet une dynamique de projet et une démarche active.

2. Un projet consiste à mobiliser. Mobiliser, c'est informer activement sur ce que l'on fait, pour donner envie et diminuer les résistances à l'action, c'est investir de l'énergie pour susciter de l'adhésion, à la fois de la part du public, de la part des professionnels, des partenaires institutionnels. L'effort pour mobiliser et pour amoindrir les résistances est précisément une des caractéristiques de l'action et de la gestion par

projet, en matière de gestion des espaces naturels comme ailleurs.

3. Gérer un projet, c'est assumer les différentes dimensions du problème et la manière dont elles peuvent se combiner : les données scientifiques, les crédits, les cadres réglementaires et des moyens organisationnels, la professionnalisation des acteurs, etc.

Nous sommes bien dans une approche par projet (dont la mission principale est la protection et la gestion des espaces naturels) quand nous avons la capacité de nouer ensemble toutes ces dimensions. Dès lors, on ne peut plus opposer les connaissances savantes et les connaissances populaires, ni opposer les acteurs mobilisés et le gestionnaire. Voilà trente ans, le Conservatoire du littoral achetait les espaces vides entre les centres d'urbanisation : trente ans plus tard, ces terrains sont devenus les plaques tournantes d'espace public, dans une zone touristique et dans un cadre de vie. Cette dimension de projet



DUNE DU PILAT.

© Alain Ceccaroli - Conservatoire du littoral

● ● ● suite page 30

CAMPING SAUVAGE SUR LA DUNE DE STELLA MERLIMON.

●●● suite de la page 29

nous amène dans un autre registre: que fait-on quand des sites naturels deviennent les pivots organisateurs d'un espace public? Dans ce nouveau contexte, le Conservatoire doit répondre à la question du leadership, qui lui est posée. La solution catastrophique serait l'arrogance sur la base des succès acquis; la solution la plus intéressante, c'est de lancer la discussion entre ces lieux où la réalisation concrète de la protection/gestion d'espaces naturels comme projet est déjà très avancée et d'autres lieux où elle est combattue par un mouvement de résistance anti-environnementale, aujourd'hui encore très fort.

Parallèlement, si l'essaimage de ces nouvelles approches de projet dans l'ensemble des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels devient effectif, il doit conduire les sciences sociales à modifier leur regard sur l'objet de leur recherche: après le modèle du «gestionnaire expert» et celui du «gestionnaire médiateur», c'est le moment d'approfondir le modèle du «gestionnaire porteur de projet». ■

LAURENT MERMET

MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - EXTRAIT DES CONCLUSIONS PROPOSÉES À L'ATELIER «LITTORAL CONVITÉ: ENTRE ACCÈS ET EXCÈS» 18 MAI 2006, ROCHEFORT

>>> Mél: mermet@engref.fr

Ménager le littoral

Il faut se préparer à accueillir de nouvelles populations sur le littoral et permettre, en outre, à ceux dont les revenus sont modestes de s'y maintenir malgré la pression foncière. Refuser le principe de toute construction nouvelle est donc illusoire. Cependant, cet espace détient une forte valeur patrimoniale et des enjeux importants lui sont attachés. Or, le seul jeu de l'offre et de la demande conduit tout simplement à la disparition progressive du littoral naturel et agricole. Aujourd'hui, la «valeur patrimoniale» de l'espace littoral est bien identifiée. Lisière entre terre et mer, d'une richesse biologique en espèces exceptionnelle, c'est aussi un lieu de productivité primaire dont dépendent les autres êtres vivants. Le littoral est également un capital touristique construit autour de l'image de nature, de paysage et de liberté, il constitue un fonds d'exploitation pour les produits de la mer et des produits agricoles spécifiques (vignes, fleurs, légumes...). Valeur culturelle, enfin, cet espace fait ressentir une relation au monde construite autour d'une aspiration à la beauté et à la force symbolique des paysages, magnifiés par les peintres et les écrivains. Le littoral témoigne d'une identité culturelle et dévoile un lien affectif au territoire. Les insulaires, les visiteurs et les habitants des côtes aspirent à une liberté d'accès au «bien commun» que constitue le rivage...

Face à cette combinaison de points de vue et d'intérêts, la protection réglementaire et l'intervention foncière peuvent se combiner pour «empêcher de faire» d'une part, et «permettre de faire» d'autre part. La philosophie qui inspire ce paradoxe est simple: éviter que le «bien de tous» soit perçu comme n'appartenant à personne et, partant, dégradé. Faire la démonstration qu'une gestion intégrée est possible en associant pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, sauniers, viticulteurs... qui poursuivent, ou renouvellent, des usages anciens dans un contexte contemporain. Enfin, rendre cohérente l'urbanisation vers l'intérieur des terres, la densification d'espaces déjà aménagés: grâce à des établissements publics fonciers, à une planification de l'occupation du sol et de l'urbanisme, et enfin à des projets territoriaux capables de projeter un paysage naturel et urbain à la mesure du dynamisme des régions littorales. ■

EMMANUEL LOPEZ - DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> Mél: direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

AMÉNAGEMENT DESTINÉ À GUIDER LA CIRCULATION SUR LE LITTORAL DE PLOUMANAC'H.

Planifier l'aménagement et la mise en valeur du littoral

Éditée conjointement par le ministère en charge de l'Écologie et celui de l'Équipement, cette plaquette (52 pages) se décline en trois parties: 1. Le littoral, des spécificités fortes, des enjeux à plusieurs échelles • 2. La planification au service de l'aménagement durable des territoires littoraux • 3. Les principes d'aménagement du littoral. On y trouve également le tableau récapitulatif de l'intégration des principes de la loi Littoral dans les documents d'urbanisme ainsi que des références bibliographiques et de sites internet. Accessible sur le site de la direction de l'urbanisme du ministère de l'Équipement: www.urbanisme.equipement.gouv.fr.

© Antoine Barret - Conservatoire du littoral